



Accueil des marcheurs pèlerins

Charte de l'association Compostelle 53 et Autres Chemins

Vous souhaitez participer à l'accueil des marcheurs pèlerins qui traversent la Mayenne.

C'est avec une grande joie que l'association Compostelle 53 & Autres Chemins fera connaître votre proposition d'accueil aux pèlerins.

Nous vous invitons à lire les recommandations ci-dessous pour que cet accueil corresponde aux valeurs et règles de l'hébergement pèlerin. Si vous vous sentez en accord avec ces recommandations, nous vous invitons à renseigner la fiche ci-jointe.

ADHESION : adhérer à l'association Compostelle 53 & AC marque votre accord avec les valeurs de l'association. Une fois par an, vous serez invité(e)s à échanger sur votre expérience et donner vos idées pour améliorer l'accueil des pèlerins dans notre département.

ASSURANCES : vérifier auprès de votre assureur que votre responsabilité civile vous couvre des risques, accidents qui pourraient survenir lors de l'accueil d'un pèlerin (chutes, blessures...)

Carnet de pèlerin : demander au pèlerin son carnet de pèlerin permet d'engager le dialogue sur sa démarche d'itinérance, quelle qu'en soit la motivation, la durée... Prévoir idéalement un tampon « maison » pour marquer l'étape sur son carnet de pèlerin. A défaut de tampon, une signature fera l'affaire.

DISPONIBILITE : être prêt à accueillir les pèlerins dans leur différence requiert du respect et de la bienveillance. Votre volonté d'accueillir n'est pas pour autant synonyme d'une obligation à recevoir tous les pèlerins qui vous sollicitent. Si vous êtes indisponibles, vous pouvez indiquer au pèlerin une solution de remplacement (autre famille d'accueil, accueil religieux, chambre d'hôtes ou hôtel à proximité...) ; si vous êtes indisponible pour plusieurs mois ou définitivement, veillez à en informer l'association Compostelle 53 & AC

Lorsque des marcheurs pèlerins vous contactent pour une réservation, c'est à vous de décider l'heure à partir de laquelle vous êtes disponible pour accueillir.

ENGAGEMENT : vous vous engagez à mettre à la disposition du pèlerin le gîte (lit et sanitaires en bon état) ainsi que le petit déjeuner ; vous pouvez également l'inviter à partager le repas du soir ou mettre à disposition votre cuisine et ustensiles. L'important est d'informer le pèlerin, au moment de la réservation, des commodités proposées.

FACILITES : mettez-vous à la place du pèlerin, les bonnes idées et bons gestes viendront tout seuls. Pensez ainsi à offrir un rafraîchissement à son arrivée, à mettre à disposition le nécessaire pour laver les vêtements du jour. Si votre hébergement est situé loin du chemin, proposez une prise en charge motorisée etc.

LEGISLATION : n'affichez pas de prix et ne demandez aucun tarif. Dans le cas contraire, votre service devient commercial et vous devrez le déclarer. Néanmoins vous pouvez proposer au pèlerin de participer aux frais d'hébergement et de repas. En cas de question, indiquez-lui la somme raisonnable correspondant aux dépenses pour son accueil et laissez-le libre de sa contribution.

RISQUES : fiez-vous à votre bon sens et à vos repères habituels pour l'accueil de personne que vous ne connaissez pas. Expliquez les règles de vie de votre maison, ce sont les vôtres, et au pèlerin de s'y adapter. La confiance donnée a priori n'exonère pas de la vigilance. En cas de trouble ou d'inquiétude, appelez sans attendre le référent de la commission hébergement le plus proche de vous pour en échanger directement et trouver la meilleure solution.

Accueil des pèlerins

Fiche de renseignement

Coordonnées

Prénom(s) / Nom :

Adresse :

Téléphone pour vous joindre (idéalement portable)

E – mail :

Capacité d'accueil

Nombre de chambres

Nombre de personnes maximum

Possibilité de ravitaillement dans votre commune :

Autres informations à faire connaître au pèlerin (distance du chemin, possibilité d'aller chercher, animaux acceptés, emplacement tente...)

Nous souhaitons renseigner les marcheurs pèlerins via le site internet **compostelle-mayenne.fr**.

Nous ferons apparaître les renseignements suivants :

Prénom, situation géographique (commune – distance du chemin), capacité d'accueil, téléphone, autres infos souhaitées par vous (animaux acceptés ou non ou au cas par cas, carnet de pèlerin exigé...)

Si vous adhérez à cette proposition, apposez votre signature précédée de *bon pour accord*.

Date et signature :